



Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans le Recueil officiel fait foi.

Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration¹ est modifiée comme suit:

Annexe 2

La commission extraparlamentaire suivante est supprimée:

Ch. 1.3

Département compétent	Commission
DETEC	Commission fédérale d'admission à l'éligibilité dans les services forestiers publics

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset

¹ RS 172.010.1

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

